

Luxembourg, le 3 mai 2024

Objet : Projet de règlement grand-ducal¹ portant modification du règlement grand-ducal modifié du 12 mars 2013 portant sur la composition, l'organisation et le fonctionnement du Comité des statistiques publiques. (6609PSI)

*Saisine : Ministre de l'Economie
(18 mars 2024)*

Avis de la Chambre de Commerce

Le projet de règlement grand-ducal sous avis (ci-après le « Projet ») a pour objet d'adapter l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 12 mars 2013 portant sur la composition, l'organisation et le fonctionnement du Comité des statistiques publiques.

En bref

- Le Projet sous avis a pour objet de procéder à certaines modifications, notamment de dénomination de plusieurs ministères.
- Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

Le Projet inclut ainsi à l'article 1^{er} du règlement grand-ducal précité l'Observatoire national de la santé et l'Observatoire de l'égalité. Par ailleurs, sont modifiées la dénomination de plusieurs ministères, suite au changement de gouvernement fin 2023, et celle de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA (anciennement « Administration de l'Enregistrement et des Domaines »).

La Chambre de Commerce n'a pas de commentaires particuliers à formuler et s'en tient à l'exposé des motifs qui explique clairement le cadre et les objectifs du Projet.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

PSI/DJI

¹ [Lien vers le projet de règlement grand-ducal sur le site de la Chambre de Commerce](#)